



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 88475

Texte de la question

M. Gilles Artigues * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes exprimées par les étudiants du STAPS de Saint-Étienne en ce qui concerne leur avenir : ils se sont engagés dans une filière qui se trouve, à l'heure actuelle, totalement bouchée. En effet, le ministère de l'éducation nationale a attendu les vacances de Noël pour annoncer le nombre de postes ouverts aux concours de recrutement des enseignants cette année. Il a, dès lors, rompu avec l'engagement du ministère précédent qui prévoyait d'effectuer cette annonce dès la clôture des inscriptions. Outre cette publication tardive, c'est la diminution dramatique de 50 % des postes au CAPEPS externe qui les préoccupe le plus puisque seulement 400 postes sont proposés pour plus de 8 000 candidats. Le professorat n'est, certes, pas l'unique débouché de cette formation mais force est de reconnaître que les autres filières (entraînement, management, sport adapté...) sont déjà surchargées. Les étudiants échouant au CAPEPS n'auront donc aucune issue. Le recrutement en EPS chute de 51 % dans son ensemble (CAPEPS interne, externe, agrégation interne, externe...). Il faut rappeler que le nombre de postes ouverts au CAPEPS externe avait d'abord été ramené brutalement à 1 330 en 2003, puis à 780 en 2004 et enfin porté à 800 en 2005. Le nombre de postes attribués n'équilibre pas celui des départs en retraite : il y aura donc une augmentation des effectifs par classe, générant une dégradation des conditions d'enseignement. Il le remercie, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer les orientations qu'il entend prendre en faveur de ces étudiants.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des sureffectifs disciplinaires en EPS (qui représentent l'équivalent de 845 emplois à temps plein) devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006. Par ailleurs, le

professorat ne constitue pas le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômes STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Enfin, afin de développer la pratique du sport du plus grand nombre sur le territoire, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a annoncé la création de 1 000 emplois dans le sport en 2006, notamment pour la préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin ainsi que pour la promotion du sport dans les quartiers et auprès des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88475

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2677

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6228